

## AVIS

### REUNION D'INFORMATION PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT RELATIVE A DEUX PROJETS COMMUNE DE HOUFFALIZE

Projets de catégorie B (projets soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

**PROJET MABOMPRES** : construction et exploitation d'un **parc de 3 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 7 MW, **sur le territoire des communes d'Houffalize** (deux éoliennes) **et de Bastogne** (une éolienne), en ligne le long de l'autoroute A26/E25 au niveau de la sortie n°52 Noville (demande de permis unique de classe 1 à introduire par les sociétés STORM 51 srl, Borsbeeksebrug 22 à 2600 Anvers et ASPIRAVI sa, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke).

**PROJET MABOMPRES-NORD** : construction et exploitation d'un **parc de 2 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 7 MW, **sur le territoire de la commune d'Houffalize**, en ligne à l'ouest de l'autoroute A26/E25 au nord de la sortie n°52 Noville (demande de permis unique de classe 1 à introduire par les sociétés ASPIRAVI sa, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke et STORM 54 srl, Borsbeeksebrug 22 à 2600 Anvers).

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-3 et suivants du Code de l'Environnement, **STORM et ASPIRAVI** vous invitent à participer à la **réunion d'information préalable relative aux deux projets susmentionnés et organisée** :

**Le mercredi 22 janvier 2025 à 19 h à la salle « La Reine des Prés », Vissoule 47 à 6662 Houffalize**

Ordre du jour :

19h Accueil

19h10 Présentation du **projet MABOMPRES** (par les sociétés Storm 51 srl et Aspiravi sa)

19h20 Présentation du **projet MABOMPRES-NORD** (par les sociétés Storm 54 srl et Aspiravi sa)

19h30 Présentation du bureau d'étude d'incidences (par le bureau d'études CSD Ingénieurs Conseils)

19h45 Echange questions-réponses

20h45 Fin de séance

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre aux demandeurs de présenter leurs projets ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant les projets ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans les études d'incidences relatives aux deux projets ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par les demandeurs et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences.

Les études d'incidences sur l'environnement relatives aux deux projets susmentionnés seront réalisées par le bureau d'études CSD Ingénieurs Conseils, Avenue Prince de Liège 72 à 5100 Namur. La réunion sera enregistrée. L'enregistrement et les supports de la réunion seront consultables à la commune et sur le site internet de Storm dès le surlendemain de la réunion à l'adresse :

<https://www.storm.be/fr/parcs-eoliens/mabompre>.

<https://www.storm.be/fr/parcs-eoliens/mabompre-nord>

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, **soit jusqu'au 5 février 2025**, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant les projets, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par les demandeurs, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal d'Houffalize- Rue de Schaerbeek, 1 à 6660 HOUFFALIZE- Service Urbanisme, en y indiquant ses nom et adresse et précisant le projet concerné. Elle en adresse une copie à STORM 51 srl et STORM 54 srl, Borsbeeksebrug 22, 2600 Anvers, qui la communique sans délai à l'auteur d'étude d'incidences.

Toute demande d'informations peut être adressée auprès de Isabelle Krier à l'adresse suivante : Borsbeeksebrug 22 à 2600 Anvers ou par téléphone au 03 210 07 20 ou par mail [info@storm.be](mailto:info@storm.be).